



Démission d'un cdd de 6mois

Par **machali**, le **26/04/2008** à **18:58**

bonjour je travaille dans un hopital publique en tant k'agent dans une équipe de ménage.je suis toujours sous contrat depuis 3ans et demi.la je viens d'avoir un contrat de 6mois(du 1/01/08 au 30/06/08)mais je voudrais demissionner.rnje voudrais savoir la période de préavis que je dois donner a mon employeur?rnMerci de me répondre tres rapidement.c'est urgent!!!

Par **ly31**, le **26/04/2008** à **21:01**

Bonsoir,rnrnPour un contrat en CDD il n'y a pas de préavis, aussi bien du coté employeur, qu'employé (e)rnrnJe vous conseille malgré tout par politesse de lui donner une marge de 2 à 3 joursrnrnJe vous souhaite bon couragernrny31

Par **julie_31**, le **28/04/2008** à **16:20**

Le problème avec un CDD c'est que on ne peut le rompre que pour un CDD. Il peut être appliqué un préavis qui est de 1 jour ouvré par semaine de contrat avec un maximum de 15 jours.rnJ espere que ces informations vous auront aidé.